



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR STANDING OFFER

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title/Titre: Off Road Motorcycle Training		Solicitation No – N° de l'invitation W6399-18KA16/A	
Date of Solicitation – Date de l'invitation 2017-09-01			
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à joyce.harper@forces.gc.ca			
Telephone No. – N° de téléphone 613-949-4819		FAX No – N° de fax	
Destination Specified Herein Précisé dans les présentes			

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices que must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) a indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 10 October 2017

On - le: 1400hrs / 14h00 EDT

Delivery required - Livraison exigée See Herein / Précisé dans les présentes	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

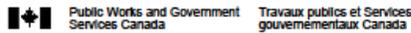


DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE	5
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
1.4 COMPTE RENDU.....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	7
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	7
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	8
2.5 LOIS APPLICABLES	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.2 FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
PARTIE 6 – SÉCURITÉ	12
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
A. OFFRE À COMMANDES	12
7.1 OFFRE.....	12
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
7.5 RESPONSABLES.....	13
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	14
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	14
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	14
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
7.12 CONFORMITÉ	15
7.13 LOIS APPLICABLES	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	15

7.2	CONDITIONS GÉNÉRALES	15
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	15
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.5	PAIEMENT	16
7.6	PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – COMMANDE SUBSÉQUENTE	16
7.7	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
7.8	ASSURANCE.....	17
ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....		18
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT		22
ANNEXE « C » PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS.....		23
ATTACHMENT 1 À LA PARTIE 3.....		25
ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3		26
ATTACHEMENT 2 À LA PARTIE 3		28
ATTACHMENT 1 TO PART 7		29



Call-up Against a Standing Offer
Commande subséquente à une offre à commandes

Ship to - Expéditeur à

Supplier - Fournisseur

To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.

Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Security: The call-up includes security provisions.
Sécurité : La demande comprend des exigences en matière de sécurité.

NO	YES	If YES, attach a SRCL to the call-up
NON	OUI	Si OUI, joindre une LVERG à la demande

Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon :

The detailed instructions in the standing offer Les instructions détaillées dans l'offre à commandes	The address shown in the "Ship to" block L'adresse indiquée dans la case « Expéditeur à »	Special instructions below Les instructions particulières ci-dessous
---	--	---

Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers.

Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.

Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes	Requisition No. - N° de demande Order. Off. - Bur. dem. YY-AA	Serial No. - N° de série	Client Reference No. (optional) N° de référence du client (facultatif)
--	--	--------------------------	---

The representative of the identified User signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement.

Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.

Amendment No. N° de modification	Previous Value (\$) Valeur précédente (\$)	Value of increase or decrease (\$) Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)	Total estimated expenditures or revised Total des dépenses estimatives ou révisées
-------------------------------------	---	---	---

Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of L. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)
Special Instructions - Instructions particulières					Total

For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contactez		Delivery required by - Livraison requise le (YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)	
Name - Nom	Telephone No. - N° de téléphone	Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre	
For Internal purposes only - Pour usage interne seulement		Pursuant to subsection 32(1) of the Financial Administration Act, funds are available. En vertu du paragraphe 32(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.	
Signature (Mandatory - Obligatoire)	Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)	Signature (Mandatory - Obligatoire)	Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)



PWSSC-TPSGC 942 (01/2014)

..... 29

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les pièces jointes comprennent le calendrier des prix, l'instrument de paiement électronique et le formulaire PWGSC-TGSGC 942.

Les annexes comprennent l'annexe A – Énoncé des travaux, l'annexe B – Tableau de base de paiement et l'annexe C – Évaluation des soumissions.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Cette demande d'offre à commande (DOC) vise un fournisseur de services qualifié disposant des installations, des capacités, des ressources, des instructeurs et des membres du personnel nécessaires pour soutenir l'instruction dans le domaine d'Entraînement de moto hors route

L'utilisateur désigné est le ministère de la Défense nationale (MDN).

Le service devra être offert au besoin pour une période de trois (3) ans avec deux (2) possibilités de prolongement d'un an.

La période de l'offre à commande commence au moment de son attribution et sera d'une durée ferme de trois (3) ans avec deux (2) possibilités de prolongement d'un an.

La prestation de l'instruction se fera dans les locaux de l'offrant.

1.2.2 L'exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC), de l'Accord de libre-échange du Canada (CFTA), du Commerce libre Canada-Pérou (ALPC), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (CColFTA), l'Accord de libre-échange Canada-Panama (CPanFTA), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (AENA) et l'Accord de libre-échange Canada-Corée (CKFTA).

1.2.3 La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, **sauf** dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

There are no security requirements associated with the requirement of the Standing Offer.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2017-04-27\)](#), (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985,

ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours calendaires jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à

commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (2 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière conformément à l'annexe B, Base de paiement, et à la pièce jointe 1 à la partie 3, Barème de prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Aux fins d'évaluation des soumissions et de sélection d'entrepreneurs uniquement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix figurant à la pièce jointe 1 de la partie 3.

- A.** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en devises canadiennes et conformément au barème de prix figurant à la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- B.** Les soumissionnaires doivent présenter leur destination FAB, droits de douane et taxes d'accise inclus s'il y a lieu et taxes applicables exclues.
- C.** Lors de la préparation de leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner la 4.1.2, Évaluation financière, de la partie 4 de la demande de soumission et l'article 7.5, Paiement de la partie 7B de ce même document.

3.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-16), Fluctuation du taux de change

Section III: Certifications et informations complémentaires

Dans la section III de leur offre, les soumissionnaires doivent fournir les attestations requises en vertu de la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences obligatoires indiquées à l'annexe «C» pour être considérés comme réactifs.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Pour l'évaluation des enchères et les critères de sélection de l'Entrepreneur uniquement, le prix évalué d'une offre sera déterminé conformément au tableau des prix détaillé dans la pièce jointe 1 à la partie 3.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit être conforme aux exigences de la demande de soumission et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoire pour être déclarée réactive. L'enchère réactive avec le prix évalué le plus bas dans le tableau détaillé de la pièce jointe 1 à la partie 3 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les certifications et les informations complémentaires ci-dessous doivent être soumises avec l'offre, mais peuvent être soumises ultérieurement. Si l'une de ces certifications requises ou des informations supplémentaires ne sont pas complétées et soumises comme demandé, l'Autorité de l'offre à commandes informera l'initiateur d'un délai pour fournir les informations. Le défaut de fournir les certifications ou les informations supplémentaires énumérées ci-dessous dans le délai imparti rendra l'offre non conforme.

5.1.1 Attestation du contenu canadien

Dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration des infractions condamnées

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) l'initiateur doit fournir son offre, la documentation requise, selon le cas), Pour être examinée plus avant dans le processus de passation des marchés.

5.1.2 Marchés réservés aux entreprises autochtones

Programme des entrepreneurs fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Certification de l'offre à commandes

En soumettant une offre, l'initiateur certifie que l'offrant et l'un des membres de l'initiateur, si l'initiateur est une coentreprise, n'est pas nommé sur le programme des contrats fédéraux (FCP) pour l'équité en matière d'emploi «FCP Limited Eligibility to Bid» list) disponible Au bas de la page du site Web de Emploi et Développement social Canada-Travail ([Équité en matière d'emploi dans les lieux de travail sous](#)

réglementation fédérale).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non réactive ou de mettre de côté une offre à commandes, si l'initiateur ou un membre de l'initiateur, si l'initiateur est une coentreprise, figure sur la «Élection limitée de FCP pour soumissionner» Au moment de la publication d'une offre à commandes ou pendant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – SÉCURITÉ

6.1 Il n'y a aucune exigence de sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'initiateur offre l'exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe A.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à cette offre à commandes.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2006 (2017-04-27) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

La période de l'accord d'offre à commandes sera de trois (3) années fermes, commençant **<date à insérer à l'attribution de l'offre à commandes>**.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'offre à commandes est autorisée à être utilisée au-delà de la période initiale, l'offrant offre d'étendre son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an selon les mêmes conditions et aux tarifs ou prix spécifiés dans l'offre à commandes ou à Les tarifs ou les prix calculés conformément à la formule spécifiée dans l'offre à commandes.

L'initiateur sera informé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pendant une période prolongée par l'Office de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de l'offre à commandes. Une révision de l'offre à commandes sera émise par l'Autorité de l'offre à commandes.

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (CLCA)

La demande d'offres à commandes (RFSO) consiste à établir une offre à commandes individuelle nationale pour l'exigence détaillée dans la DOC, aux utilisateurs identifiés partout au Canada, à l'exclusion des endroits au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador qui sont assujettis à des terres complètes Ententes sur les réclamations (CLCA). Toute exigence concernant les livraisons aux endroits situés dans les régions du CLCA au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec ou au Labrador devra être considérée comme un marché distinct, en dehors des offres permanentes qui en découlent

7.4.4 Points de livraisons

La livraison de l'exigence sera effectuée à la facilité de l'initiateur, conformément à l'annexe A-par. 3.1, de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : _____ - _____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Name: _____

Title: _____

Address: _____

Telephone: _____ - _____ - _____

Facsimile: _____ - _____ - _____

E-mail address: _____

7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des informations sur son statut, en ce qui concerne l'ancien fonctionnaire qui reçoit une pension de la Loi sur la pension de retraite de la fonction publique (PSSA), l'entrepreneur a convenu que ces informations seront signalées sur les sites Web du Ministère dans le cadre des rapports de divulgation proactifs publiés, Conformément à l'Avis de politique en matière de contrat: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur identifié autorisé à faire des commandes par rapport à l'offre à commandes est: Ministère de la Défense nationale (MDN).

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes – ANNEX « F »

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser la limite de l'offre à commandes (taxes applicables incluses).

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2035](#) (2016-04-04), Conditions générales - Complexité supérieure - Services;
- e) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;

- g) l'Annexe C, Exigences en matière d'assurance;
h) l'offre de l'offrant en date du _____.

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Insérer le titre de la clause appropriée et mettre à jour la Table des matières automatique.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Conditions générales

2010C _____ (*2016-04-04*) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.3 Durée du contrat

Choisir l'une des trois clauses suivantes pour indiquer soit la date de livraison ou la période du contrat.

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

Les modalités de paiement pour les items 1 à 6 de l'annexe B sont comme suit :

En ce qui a trait à la complétion satisfaisante de toutes les exigences du Contrat par l'Entrepreneur, celui-ci sera payé un prix fixe unitaire, tel que stipulé à l'annexe B. Les frais de douane sont inclus et les taxes additionnelles sont en sus.

Canada ne paiera pas pour les changements de conception, ainsi que les modifications ou les interprétations des travaux, à moins que ceux-ci aient été préalablement approuvés, par écrit, par l'Autorité contractante avant leur intégration dans les travaux.

Les modalités de paiement pour l'item 5 de l'annexe B sont comme suit :

L'Entrepreneur sera payé à un taux horaire fixe tout inclus pour les heures raisonnablement et convenablement encourues dans la performance des travaux. Les frais de douane sont inclus et les taxes additionnelles sont en sus.

7.5.1.1. Guide du CCUA : [H1000C](#) (2008-05-12) – Paiement Unique

7.5.1.2 Guide du CCUA : [C2000C](#) (2007-11-30) – Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

7.6 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national);
- b. Virement télégraphique (international seulement); and
- c. Cheque (national et international).

7.7 Instructions pour la facturation

Les factures doivent être attribuées comme suit:

- a. *L'original doit être envoyés à l'adresse suivante pour l'accréditation et le paiement.* Quartier général du ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2 CANADA.
- b. Un exemplaire doit être transmis à l'autorité contractante identifiée dans la section intitulée «Autorités» du contrat.

7.8 Assurance

Guide des CCUA **G1005C** (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière.

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX INSTRUCTION EN MATIÈRE DE MOTOCYCLISME HORS ROUTE

1.0 PORTÉE

- 1.1 **But.** Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de services d'instruction en matière de motocyclisme hors route pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) en déploiement. Le but du présent énoncé de travail consiste à définir la portée et les exigences qui s'appliquent à l'instruction de motocyclisme hors route au MDN.
- 1.2 **Contexte.** Le MDN a un besoin opérationnel d'entraîner des membres de son personnel afin qu'ils puissent se qualifier pour opérer des motocyclettes hors route dans des conditions difficiles, sur tout genre de terrain, dans tout type de condition météorologique, de nuit comme de jour. Les membres des FAC doivent aussi avoir les connaissances et les compétences requises pour opérer les motocyclettes hors route de façon sécuritaire et pour superviser ceux ayant moins de qualification, au besoin.

2.0 OBJECTIF

- 2.1 L'objectif consiste à obtenir les services d'un soumissionnaire expérimenté au fur et à mesure des besoins pour trois (3) années fermes et deux (2) périodes d'option annuelles. L'instruction requise est pour un maximum de huit (8) élèves par cours et doit être donnée sur une période de trois (3) à cinq (5) jours civils, selon le niveau requis d'instruction. Le soumissionnaire doit fournir de l'instruction aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé, selon l'expérience de l'élève. L'autorité technique (AT) du MDN décidera en collaboration avec le soumissionnaire du niveau d'instruction requis lors de la demande de proposition de prix. Chaque journée d'instruction comprendra un minimum de six (6) heures de formation allant à un maximum de huit (8) heures.

3.0 EXIGENCES

- 3.1 Le soumissionnaire doit offrir l'instruction suivante dans ses installations :
- 3.1.1 conduite sécuritaire de la motocyclette et exercices de conduite, hors route et dans des conditions difficiles;
 - 3.1.2 méthodes d'autodépannage (motocyclette en panne ou prise);
 - 3.1.3 Techniques pour traverser divers types de terrains comprenant ce qui suit :
 - 3.1.3.1 collines;
 - 3.1.3.2 routes inégales;
 - 3.1.3.3 terrain de campagne;

- 3.1.3.4 fossés;
 - 3.1.3.5 sable;
 - 3.1.3.6 zones boueuses;
 - 3.1.3.7 terrain rocailleux;
 - 3.1.3.8 gravier meuble;
 - 3.1.3.9 surfaces ondulées : pentes ascendantes, pentes descendantes, caniveaux (bas côtés) et pentes abruptes.
- 3.1.4 entretien de base des motocyclettes, y compris la conduite hors route fréquente et les défaillances;
 - 3.1.5 dates d'instruction disponibles à la demande de l'AT du MDN;
 - 3.1.6 horaire d'instruction à l'AT du MDN dix (10) jours civils avant le début de l'instruction.

4.0 INSTALLATIONS

- 4.1 Toute l'instruction doit être donnée dans les installations du soumissionnaire, situées dans un rayon de 100 km du quartier général de la Défense nationale.
- 4.2 Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :
 - 4.2.1 une (1) motocyclette hors route par élève pour la durée du cours, aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé;
 - 4.2.2 des motocyclettes hors route de différentes tailles. (La cylindrée du moteur des motocyclettes doit correspondre à la taille et au niveau d'expérience de chaque élève);
 - 4.2.3 tout le matériel d'entretien (carburant, filtres, chiffons, pétrole, lubrifiants et bougies d'allumage);
 - 4.2.4 de l'équipement de protection et de sécurité pour toute la durée de l'instruction, notamment des lunettes de sécurité, des gants, des casques, des bottes, des maillots à manches longues et des pantalons;
 - 4.2.5 un ratio minimal d'un instructeur pour quatre (4) stagiaires pour toute la durée de l'instruction;

- 4.2.6 une aire de repos munie d'une couverture (une couverture rigide ou souple est acceptable). L'aire de repos doit être assez large pour accueillir au plus huit (8) stagiaires et leur motocyclette afin de procéder à l'instruction sur l'entretien des motocyclettes tout terrain;
- 4.2.7 des installations comprenant toutes les conditions de terrain mentionnées dans le paragraphe 3.1.3;
- 4.2.8 des installations sanitaires et l'accès à de l'eau potable;
- 4.2.9 des installations de motocyclisme hors route ou une entreprise dans ce domaine qui est fonctionnelle depuis les 10 dernières années.

5.0 RESPONSABILITÉS DU MDN

5.1 Le MDN fournira ce qui suit au soumissionnaire :

- 5.1.1 un (1) représentant par série de cours, comme intermédiaire entre le soumissionnaire et les élèves. Il faut noter que tout risque en matière de sécurité durant l'instruction sera atténué par la surveillance de la sécurité faite par le personnel du MDN;
- 5.1.2 les dates de début de l'instruction doivent être finalisées au moins dix (10) jours avant le cours; le responsable en approvisionnement du MDN donnera alors le nom des élèves, le niveau d'instruction et la taille approximative des motocyclettes, ainsi que le nombre de jours d'instruction requis.
- 5.1.3 la coordination des repas et le transport à destination et en provenance des installations d'instruction.

6.0 EXPÉRIENCE

6.1 Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :

- 6.1.1 des instructeurs ayant au moins 10 ans d'expérience du motocyclisme hors route et cinq (5) ans d'expérience en instruction dans ce domaine. L'expérience sera considérée comme prouvée en fournissant des résultats de courses et de compétitions personnelles, des résultats de cours d'élèves ou des références professionnelles.
- 6.1.2 des installations ou des instructeurs ayant des commanditaires comme des entreprises ou des fabricants reconnus en matière de motocyclisme hors route (par ex., Kawasaki, Fox Racing, Yamaha, etc).

7.0 EXIGENCES LINGUISTIQUES

7.1 L'instruction doit être donnée en anglais.

8.0 ANNULATION

- 8.1 Le MDN se réserve le droit d'annuler toute instruction demandée dans les 14 jours civils ou plus avant la date de début de l'instruction.

9.0 INSPECTION DES VÉHICULES

- 9.1 Aux fins de sécurité, le soumissionnaire doit fournir à l'AT une inspection complète avant la livraison de l'équipement ainsi qu'une copie écrite de cette inspection au moment de la livraison. Le rapport d'inspection doit fournir une description claire et technique de la sécurité de l'équipement, appuyée par des preuves quant à son état.
- 9.2 Les inspections au retour doivent être remplies et une copie du rapport doit avoir été envoyée à l'AT du MDN. (Noter que les égratignures et les éraflures mineures, etc., sont vues comme de l'usure normale).
- 9.3 Si le véhicule initial devient inutilisable, l'entrepreneur doit rapidement fournir un véhicule de remplacement afin de ne pas nuire à l'instruction des stagiaires.

10.0 RÉUNION DE LANCEMENT

- 10.1 Une réunion de lancement se déroulera par téléconférence, dans les 10 jours de l'attribution de l'offres à commandes. Le but de la réunion consiste à revoir les exigences de l'offre à commandes, de revoir la liste de matériel, de finaliser l'horaire d'instruction proposée et de présenter l'ensemble des personnes concernées.

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

W6399-18KA16 / 001 / A - BASE DE PAIEMENT						
Remarque: Ce tableau doit être complété par le MDN à l'attribution de l'offre à commandes.						
		Année 1	Année 2	Année 3	Option Année 1	Option Année 2
Cours		Taux fixe quotidien tous inclusif				
Niveau débutant	Instructeur	Rempli par le MDN				
Niveau débutant	Étudiant	Rempli par le MDN				
Niveau Intermédiaire	Instructeur	Rempli par le MDN				
Niveau Intermédiaire	Étudiant	Rempli par le MDN				
Niveau avancé	Instructeur	Rempli par le MDN				
Niveau avancé	Étudiant	Rempli par le MDN				
						Prix total évalué
						Taxe applicable
						Total

ANNEXE « C » PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1. **Méthodologie d'évaluation** – L'attribution du contrat sera fondée sur la soumission conforme la moins coûteuse, conformément aux renseignements de l'annexe. L'évaluation sera effectuée par des membres du MDN selon les critères fournis seulement. Les exigences obligatoires sont identifiés au moyen du verbe « devoir » et la soumission doit satisfaire aux critères obligatoires, sinon elle sera jugée non conforme. Si l'information figurant dans la soumission ne suffit pas à évaluer la proposition selon les critères obligatoires, la soumission sera aussi jugée non conforme.
2. L'entrepreneur doit présenter sa soumission par écrit, préférablement sur du papier à correspondance de l'entreprise.
3. Pour éviter les recoupements et les délais, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Critères obligatoires	Soumissionnaire : Référence dans la soumission (n° page)	Évaluateur MDN	Commentaires
		Atteint / Pas atteint	
INSTALLATION			
O1. Le soumissionnaire doit fournir un diagramme clair, une photo aérienne ou une brochure de ses installations qui en définit précisément l'emplacement et le terrain (conformément à l'annexe A, paragraphe 3.1.3)			
O2. Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans Google ou par l'entremise de toute autre option de carte que ses installations se trouvent dans un rayon de 100 km du quartier général de la Défense nationale (QGDN), 101, promenade Colonel By, Ottawa, Ontario, tel que précisé dans l'annexe A, paragraphe 4.1).			
O3. Le soumissionnaire doit fournir une preuve (par ex., permis d'affaires ou acte) qui indique que les installations ou l'entreprise a été fonctionnelle continuellement à titre d'entreprise de motocyclettes hors route pour au moins 10 ans (tel que précisé à l'annexe A, paragraphe 4.2.9).			
O4. Le soumissionnaire doit fournir au moins huit (8) motocyclettes hors route fonctionnelles (comme il est indiqué aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.2 de l'annexe A)			

Critères obligatoires	Soumissionnaire : Référence dans la soumission (n° page)	Évaluateur MDN	Commentaires
		Atteint / Pas atteint	
O5. Le soumissionnaire doit fournir de l'équipement de protection personnelle et de l'équipement de sécurité (annexe A paragraphe 4.2.4).			
EXPÉRIENCE O6. Le soumissionnaire doit proposer le nom de deux (2) instructeurs hors route (ou plus) ayant de l'expérience telle que décrite dans les paragraphes 6.1.1 et 6.1.2 de l'annexe A. Il faut soumettre le C.V. de chaque instructeur potentiel, soulignant son expérience comme motocycliste hors route ou comme instructeur dans le domaine (par ex., résultats de compétitions, profils, commanditaires, références professionnelles, etc.).			

ATTACHMENT 1 À LA PARTIE 3

Le soumissionnaire doit remplir le barème de prix et l'insérer à sa soumission financière une fois cela fait. À tout le moins, le soumissionnaire doit répondre à ces barèmes de prix en incluant dans sa soumission financière son prix ferme tout inclus (en devises canadiennes) pour chaque catégorie de cours pour chaque période désignée et un taux horaire fixe tout inclus (en devises canadiennes) pour la catégorie des instructeurs supplémentaires.

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3

CALENDRIER DES PRIX

Le soumissionnaire doit compléter le (s) calendrier (s) de prix et l'inclure dans son offre financière une fois qu'il a été complété. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce (s) calendrier (s) de tarification en incluant dans son offre financière, il est indiqué un prix forfait tout inclus (en \$ CAN) pour chaque catégorie de cours pour chaque période identifiée et tarif fixe horaire inclusif (en Can \$) pour la catégorie d'instructeur supplémentaire.

Les données volumétriques incluses dans ce calendrier de tarification sont fournies à des fins de détermination des prix évaluées par enchère uniquement. Ils ne doivent pas être considérés comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce calendrier de tarification ne représente pas un engagement du Canada selon lequel l'utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions du Canada sera conforme à ces données.

W6399-18KA16 / 001 / A - Calendrier des Prix									
		Année 1	Année 2	Année 3	Option Année 1	Option Année 2	Sous-total	Estimated Days	Total*
Cours		Tarif quotidien fixe inclusif	Total taux journalier fixe combiné (Y1 + Y2 + Y3 + OY1 + OY2)	Nombre de jours	Coût total (Total Combiné tarif journalier fixe * Nombre de jours)				
Niveau débutant	Instructeur	Soumissionnaire pour insérer le montant	100	Soumissionnaire pour insérer le montant					
Niveau débutant	Étudiant	Soumissionnaire pour insérer le montant	100	Soumissionnaire pour insérer le montant					
Niveau Intermédiaire	Instructeur	Soumissionnaire pour insérer le montant	50	Soumissionnaire pour insérer le montant					
Niveau Intermédiaire	Étudiant	Soumissionnaire pour insérer le montant	50	Soumissionnaire pour insérer le montant					

Niveau avancé	Instructeur	Soumissionnaire pour insérer le montant	50	Soumissionnaire pour insérer le montant					
Niveau avancé	Étudiant	Soumissionnaire pour insérer le montant	50	Soumissionnaire pour insérer le montant					
* Notez que les jours estimés sont uniquement à des fins d'évaluation et ne garantissent aucun travail.						Prix total évalué			Soumissionnaire pour insérer le montant
						Taxes applicables			Soumissionnaire pour insérer le montant
						Total			Soumissionnaire pour insérer le montant

ATTACHEMENT 2 À LA PARTIE 3

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ATTACHMENT 1 to PART 7

PWGSC-TPSGC 942

 Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et Services gouvernementaux Canada		Call-up Against a Standing Offer Commande subséquente à une offre à commandes				
Ship to - Expéditeur à		To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer. Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes: Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes. Security: The call-up includes security provisions. Sécurité: La demande comprend des exigences en matière de sécurité.				
Supplier - Fournisseur		NO YES If YES, attach a SRCL to the call-up NON OUI SI OUI, joindre une LVERG à la demande				
Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon:						
The detailed instructions in the standing offer Les instructions détaillées dans l'offre à commandes		The address shown in the "Ship to" block L'adresse indiquée dans la case « Expéditeur à »		Special instructions below Les instructions particulières ci-dessous		
Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers. Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.				Financial Code(s) - Code financier(s)		
Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes		Requisition No. - N° de demande Order. Off. - Bur. dem. YY-AA Serial No. - N° de série		Client Reference No. (optional) N° de référence du client (facultatif)		
The representative of the identified User signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement. Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.						
Amendment No. N° de modification		Previous Value (\$) Valeur précédente (\$)	Value of increase or decrease (\$) Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)		Total estimated expenditures or revised Total des dépenses estimatives ou révisées	
Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article		U. of I. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)
					Total	
Special Instructions - instructions particulières						
For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contactez				Delivery required by - Livraison requise le		
Name - Nom		Telephone No. - N° de téléphone		(YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)		
For internal purposes only - Pour usage interne seulement				Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre		
Pursuant to subsection 32(1) of the Financial Administration Act, funds are available. En vertu du paragraphe 32(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.						
Signature (Mandatory - Obligatoire)		Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)		Signature (Mandatory - Obligatoire)		

